



Cette fiche vise à promouvoir les meilleures pratiques cliniques et administratives pour assurer la qualité et la sécurité des soins et services au quotidien.

L'importance d'appliquer les pratiques de base et précautions additionnelles

L'application des pratiques de base et des précautions additionnelles est fondée sur une évaluation du risque au point de service (ERPS). Chaque travailleur de la santé est tenu d'effectuer une ERPS avant chaque interaction avec une personne ou avec l'environnement de celle-ci et de s'assurer que les mesures de contrôle appropriées (c'est-à-dire les pratiques de base et, si nécessaire, les précautions additionnelles) sont en place pour prévenir la transmission de microorganismes. L'application rigoureuse des pratiques de base et des précautions additionnelles est essentielle pour assurer un environnement sécuritaire et prévenir les éclosions. Chaque travailleur joue un rôle clé dans cette démarche.

Clientèles visées/Personnel visé

- Toute personne œuvrant au CISSS de la Montérégie-Ouest
Employé(e)s, gestionnaires, médecins, stagiaires ou bénévoles
ainsi que les usagers, leurs proches aidants et leurs visiteurs

Notre boîte à outils

[PRO-10356 Pratique de base en
prévention et contrôle des infections](#)
[Page intranet précautions
additionnelles](#)

Éléments clés

1. **Protéger les personnes et prévenir la transmission des infections et des bactéries multirésistantes par la connaissance des pratiques de base;**
2. **Respecter les précautions additionnelles ajoutées, lorsque requises pour éviter la transmission des microorganismes.**

Afin de concrètement mettre en œuvre ces éléments, référez-vous à la section suivante « À inclure dans notre pratique ».

À inclure dans notre pratique

1. **Les pratiques de base s'appliquent à tous les usagers, en tout temps, peu importe leur diagnostic ou leur statut infectieux.**
 - 1.1 **Hygiène des mains selon les 4 moments**
 - Avant un contact avec l'utilisateur ou son environnement.
 - Avant une intervention aseptique (prélèvement sanguin).
 - Après un contact ou un risque de contact avec du liquide biologique.
 - Après un contact avec l'utilisateur ou son environnement.
 - 1.2 **Utilisation de l'équipement de protection individuelle (ÉPI)**
 - Gants, blouse, masque et protection oculaire selon l'évaluation du risque.
 - L'ÉPI doit être utilisé pour se protéger contre les éclaboussures de liquides biologiques.

1.3 Étiquette respiratoire

- Tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans le pli du coude.
- Porter un masque si symptômes respiratoires.

1.4 Nettoyage et désinfection

- Désinfection régulière des surfaces et équipements médicaux.
- Respect des protocoles de nettoyage selon les zones de risque.

1.5 Gestion des objets piquants/tranchants

- Élimination sécuritaire des objets piquants/tranchants dans les contenants résistants aux perforations.
- Ne jamais recapuchonner les aiguilles.

1.6 Nettoyage et désinfection des équipements médicaux

- Le matériel de soins ayant eu un contact direct avec un usager ou son environnement doit être nettoyé et désinfecté avant d'être réutilisé par une autre personne. Des lingettes désinfectantes sont disponibles dans l'établissement.

2. Respecter les précautions additionnelles

- Les précautions additionnelles sont un ensemble de mesures qui sont **appliquées simultanément, selon le ou les modes de transmission connus ou possibles** d'un microorganisme présumé ou identifié, tout en **tenant compte des caractéristiques personnelles de l'usager, du type de soins** impliqués et du **milieu de soins**.
- Les **modes de transmission** les plus fréquents sont par **contact direct ou indirect**, la projection de **gouttelettes** et la **voie aérienne**.
- **Les précautions additionnelles s'ajoutent toujours aux pratiques de base. Les pratiques de base doivent être intégrées, en tout temps**, à tous les usagers en milieu de soins, peu importe le type d'établissement de santé.

La qualité au cœur de nos actions !

Nos personnes-ressources :

Service de prévention et contrôle des infections

Secteur hospitalier: spci.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca

Secteur hors hospitalier : pci.horshospitaliers.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca



Consultez toutes les fiches
de la Démarche qualité!